

Fiche de préinscription Structures Petite Enfance

Date de la demande :

N° allocataire :

Structures choisies (par ordre de priorité) :

Multi Accueil « A l'Abord'Age », Bléré

Multi Accueil « Les Lucioles », Athée sur Cher

Micro crèche « Les p'tites Margottes », Francueil

Les demandes d'Accueil régulier « temps plein » (+de 20 heures par semaine) et « temps partiel » (-de 20 heures par semaine) au sein des structures Petite Enfance de la Communauté de Communes de Bléré Val de cher sont soumises à une commission d'Attribution des Places (CAP) au printemps de chaque année pour le mois de septembre de l'année en cours.

Vous serez contacté un peu avant la commission d'attribution des places pour confirmer et actualiser vos besoins et informations.

Si une place vous est attribuée, seules les indications notées sur la fiche de préinscription actualisée seront valables pour votre contrat définitif. Les temps de transmissions à l'arrivée et au départ de votre enfant doivent être compris dans les temps d'accueil.

Les Responsables légaux

RESPONSABLE A :

Nom et prénom :

Profession :

Téléphone :/...../...../...../.....

Adresse :

RESPONSABLE B :

Nom et prénom :

Profession :

Téléphone :/...../...../...../.....

Adresse :

Adresse mail :

Le foyer

Nombre d'enfants à charge (hors grossesses en cours) :

Prénom de l'enfant 1 :

Date de naissance de l'enfant 1 :

Prénom de l'enfant 2 :

Date de naissance de l'enfant 2 :

Prénom de l'enfant 3 :

Date de naissance de l'enfant 3 :

Pour les grossesses en cours, date d'accouchement prévue :

Présence d'enfant porteur de handicap au sein du foyer : Oui Non

Temps d'accueil pour l'enfant

Date de début d'accueil souhaitée :

Date de fin du contrat envisagée :

Pouvez-vous indiquer le nombre d'heures de présence de votre enfant au sein des structures petite enfance sur une semaine : heures.

Merci d'indiquer les jours et heures auxquels votre enfant(s) sera présent (*indiquez sur la case correspondante l'heure souhaitée. ex: 8h15*). Les contrats peuvent être établis et facturés au ¼ heure près. Pour tout retard ou dépassement du contrat, la facturation se fera à la ½ heure.

Horaires de présence de l'enfant	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h00					
8h - 9h					
9h - 10h					
10h - 11h					
11h - 12h					
12h - 13h					
13h - 14h					
14h - 15h					
15h - 16h					
16h - 17h					
17h - 18h					
18h - 18h30					

Remarques :

.....

.....

Signature :

Si notre enfant ne peut être accueilli (ou si nous n'obtenons pas de réponse positive /ou/ si l'accueil sollicité ne peut être accordé) pour l'année scolaire en cours, je souhaite que ma demande soit reconduite pour la prochaine commission d'attribution des places, statuant les accueils à partir de septembre prochain.

O OUI O NON